



COMMUNIQUE N°008/CREFDL/CN.VM/CN/2024

Un parquet financier à l'œuvre pour la répression de la délinquance financière

Kinshasa, le 15/11/2024 : Le Centre de Recherche en Finances Publiques et Développement Local (CREFDL) a suivi l'approbation par le Conseil des Ministres, du « *Projet de Loi organique portant création du Parquet national économique et financier et organisation, fonctionnement et compétences des chambres spéciales en matière économique et financière* ».

CREFDL se dit satisfait de constater que le Gouvernement a enfin mis en application la proposition de la société civile exprimée, il y a de cela de nombreuses années.

En effet, la mise en place de cette instance anti-corruption devrait être accompagnée d'un programme clair de renforcement des capacités des magistrats sur les questions de gouvernance financière et économique. De plus, le Gouvernement devrait déjà projeter une dotation d'un budget annuel similaire à celui de l'Inspection Générale des Finances (IGF), chiffré à environ **30 millions \$** tel que retracé dans la Loi de finances de la RDC.

Pour lutter contre la délinquance économique et financière la plus complexe, le parquet financier devrait être doté d'une véritable indépendance administrative et financière. Des liens entre celui-ci et les organes de contrôle sont à établir clairement pour renforcer son efficacité.

Ainsi, CREFDL invite les Parlementaires à l'examen rapide dudit projet, une fois déposé par le Gouvernement, pour s'attaquer à des questions urgentes qui gangrènent la gestion de denier public en RDC et promet sa collaboration, une fois installé.

Valery MADIANGA

Coordonnateur national

Contact : +243 979 460 265
E-mail : crefdl.asbl@gmail.com
<http://crefdl-asbl.org>